

La justice environnementale : dans l'angle mort de la formation en travail social?¹

Jeanne Dagenais Lespérance, Candidate à la maîtrise, École de travail social, Université de Montréal,
jeanne.dagenais-lesperance@umontreal.ca

Sue-Ann Macdonald, Ph.D., Professeure, École de travail social, Université de Montréal,
sueann.macdonald@umontreal.ca

RÉSUMÉ :

Dans une ère où les changements climatiques frappent déjà l'humanité de plein fouet et où le terme « réfugié climatique » émerge, le travail social se doit de faire un examen de conscience. Comment la justice sociale et la justice environnementale sont-elles liées? Avons-nous une responsabilité d'agir? Comment adapter la formation en travail social pour faire face aux crises écologiques qui nous attendent (ou ont déjà lieu)? La recherche sur le travail social lié à l'environnement en est à ses débuts, mais les articles s'accumulent et répètent un même message : l'intégration de l'environnement naturel aux pratiques en travail social s'avère essentielle, puisqu'une des missions premières du travail social est d'agir sur l'inégalité des conditions de vie. La formation en travail social serait d'ailleurs un terreau fertile pour amorcer un changement de mentalité à cet effet, pour aller vers un travail social « environnemental » [notre traduction] (Coates, Gray et Hetherington, 2013).

113

MOTS-CLÉS :

Justice environnementale, formation en travail social, travail social environnemental, valeurs du travail social

INTRODUCTION

Plusieurs scientifiques considèrent les changements climatiques comme le plus grand défi que l'humanité devra affronter au XXI^e siècle (Dominelli, Ku et Nikku, 2018; IPCC – Intergovernmental Panel on Climate Change, 2018; Piguet, Pécoud et Guchteneire, 2011). Augmentation des désastres naturels, multiplication des catastrophes engendrées directement par l'activité humaine, variations imprévisibles des températures et de la pluviométrie causant sécheresses et famines : les effets sociaux, environnementaux, sanitaires, économiques et politiques des changements climatiques sont multiples et dévastateurs. Les travailleuses sociales², tout comme nombre de travailleuses de la santé et des services sociaux, sont directement interpellées, car elles sont appelées à intervenir auprès des populations vulnérables (Centemeri, 2017). En effet, leur mission principale consiste à offrir assistance et soutien psychosocial, dans une perspective de promotion de la justice sociale (Dominelli, Ku et Nikku, 2018).

1 Une version préliminaire de cet article a aussi été le sujet d'une présentation dans le cadre de l'AIFRIS 2019 par l'auteure principale. Voir https://aifris.eu/09ressources/clt_fiche.php?id_article=5363.

2 Pour tenir compte de la majorité des personnes œuvrant en travail social, le féminin sera utilisé ici comme représentant des genres sans discrimination, à seule fin d'alléger le texte.

Pourquoi la justice sociale implique-t-elle une justice environnementale, et par conséquent une prise en compte de l'environnement? Plus précisément, pourquoi est-il important de considérer les changements climatiques en travail social? Comment les changements climatiques affectent-ils des peuples différents? Comment influencent-ils les rapports de genre? Pourquoi les personnes marginalisées et/ou les plus vulnérabilisées sont-elles directement touchées, et ce, de façon importante? Ces questions sont directement reliées à d'autres qui remettent en cause certains des fondements mêmes du travail social. Comment le travail social est-il pratiqué? Comment les objets d'intervention sont-ils construits? Comment les dispositifs sont-ils déployés? Le travail social a la possibilité de jouer un rôle de premier plan, car il s'intéresse aux liens sociaux et est ancré dans des approches qui comprennent l'interaction entre l'individu et son environnement (le modèle « P-I-E » de *person-in-environment* (Tremblay, 2015 : 7). La primauté du contexte et des liens sociaux sont des principes de base, qui forment la signature pédagogique du travail social. Notre réflexion nous amène donc à formuler la question suivante : comment la formation en travail social peut-elle être instigatrice d'un changement de paradigme dans notre domaine, reflet d'un changement à l'échelle de toute la société?

Afin d'amorcer cette réflexion, qui n'a pas la prétention d'être exhaustive, il sera tout d'abord question des concepts théoriques fondateurs de la justice environnementale, de la pertinence de celle-ci pour le travail social de même que de l'émergence du travail social environnemental. Puis, un bref aperçu de la formation disponible actuellement en travail social environnemental sera présenté, en prenant l'exemple du Québec. Finalement, quelques pistes de réflexion sur les possibilités de renouvellement de la formation en travail social seront suggérées.

Il est important de noter que trois principaux termes sont utilisés pour parler du travail social dans une perspective écologique en mettant l'accent sur l'environnement naturel, par opposition à l'environnement social. On retrouve : travail social « environnemental » [notre traduction] (Besthorn, 2012), travail social « écologique » ou travail « écosocial » [notre traduction] (Lysack, 2012) et travail social « vert » [notre traduction] (Dominelli, 2012; Dominelli, Ku et Nikku, 2018). L'expression « travail social environnemental » sera privilégiée dans cet article puisqu'elle est plus fréquemment utilisée dans la littérature (Ramsay et Boddy, 2017).

114

1. Concepts théoriques fondateurs de la justice environnementale

1.1 Vulnérabilités et changements climatiques

La justice environnementale est définie comme le droit des populations actuelles et futures de vivre dans un environnement sain et sécuritaire (Hawkins, 2010). Au cœur de ce concept se trouve celui de la discrimination environnementale comme source d'inégalités de santé. Comme le souligne Laura Centemeri (2017 : 129) : « On observe des situations de discrimination ethnique ou raciale de certaines populations qui s'associent aux coûts environnementaux très élevés qui pèsent sur leurs lieux de vie. » En effet, nombreux sont les auteurs et auteures qui mentionnent une plus grande vulnérabilité aux désastres naturels chez des populations déjà défavorisées (comme dans le cas d'ouragans et de tremblements de terre dans les îles des Caraïbes, de l'ouragan Katrina en Nouvelle-Orléans ou des cyclones au Mozambique) ainsi qu'une exposition accrue des personnes à faibles revenus, principalement des minorités racisées, à la pollution atmosphérique et aux déchets toxiques (Cloos et Ridde, 2018; Freudenberg, Pastor et Israel, 2011; Holifield, Porter et Walker, 2010). Plusieurs s'intéressent aussi aux impacts genrés des changements climatiques. Les femmes, qui font souvent partie des populations les plus vulnérables, seraient touchées de manière

disproportionnée par les désastres écologiques et par l'accumulation de pollution et de produits toxiques, tout en étant désavantagées en ce qui a trait à l'accès à l'aide humanitaire (Alston, 2013; Dominelli, 2013).

Il est aussi à noter que si cette discrimination environnementale agit déjà sur les conditions de vie actuelles des populations vulnérables, une augmentation des aléas environnementaux ne ferait que marquer plus fortement ces inégalités (Centemeri, 2017).

2. Travail social environnemental au Québec

Le cadre de référence de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) tient compte de l'environnement dans la reconnaissance des inégalités. On y indique que « l'action sur les déterminants sociaux de la santé fait partie des stratégies pour parvenir [à la réduction des inégalités], notamment l'action sur les conditions de vie (logement, sécurité, revenu, transport, environnement, etc.) et d'accès aux services de base (éducatifs, sociaux, liés à la santé) » (OTSTCFQ, 2012 : 10). De plus, dans sa section détaillant les « savoirs les plus pertinents associés aux compétences » (OTSTCFQ, 2012 : 22), on note l'importance d'avoir des « connaissances des déterminants sociaux, soit les déterminants structurels et les conditions de vie au quotidien qui sont à l'origine d'inégalités en santé » (OTSTCFQ, 2012 : 22).

Sur son site internet, l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS) mentionne qu'elle a « une vision d'un monde juste sur le plan économique, social et environnemental fondé sur des idéaux humanitaires et démocratiques qui démontrent du respect pour la valeur, la capacité d'agir et la dignité de chaque être humain³ ».

Malgré les liens importants qui ont été établis entre l'injustice et les changements climatiques, brièvement abordés plus haut, ainsi que les éléments mentionnés par l'OTSTCFQ et l'ACFTS, on constate qu'on ne retrouve guère à l'heure actuelle de cours visant à explorer spécifiquement les liens entre l'environnement et les inégalités dans les quatre plus grands établissements offrant une formation en travail social au Québec, soit l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'Université McGill et l'Université du Québec à Montréal (UQAM)⁴. Soulignons seulement la présence d'un tout nouveau cours optionnel intitulé « Travail social et environnement » offert au baccalauréat en travail social à l'Université de Montréal (MacDonald, Jetté, Carlton et Cloos, 2018).

De plus, une brève recherche portant sur les intérêts de recherche des professeurs et professeures des quatre universités précédemment mentionnées, en utilisant les mots-clés « climat », « environnement » ou encore « écologie », donne de maigres résultats. Seule une professeure de l'UQAM mentionne l'« écocitoyenneté » dans ses domaines d'expertise⁵, tandis qu'un professeur de l'Université de Montréal inclut « santé planétaire et changement climatique » dans les siens⁶. Mentionnons néanmoins qu'une professeure de l'Université du Québec à Chicoutimi s'intéresse précisément aux désastres et à leurs répercussions sur la santé mentale⁷ et que l'Université du Québec en Outaouais se positionne clairement par l'énoncé de mission de son département. Cette université précise que « [la formation en travail social] vise le développement d'une pensée critique

3 Voir <https://caswe-acfts.ca/fr/acfts/enonce-de-mission/>.

4 Voir les programmes de l'Université de Montréal (<https://travail-social.umontreal.ca/accueil/>), de l'Université Laval (<https://www.fss.ulaval.ca/travail-social-et-criminologie/>), de l'Université McGill (<https://www.mcgill.ca/socialwork/>) et de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) (<https://travailsocial.uqam.ca/>).

5 Voir <https://professeurs.uqam.ca/professeur/jochems.sylvie/>.

6 Voir <https://travail-social.umontreal.ca/repertoire-departement/vue/cloos-patrick/>.

7 Voir <http://www.uqac.ca/portfolio/daniellemaltais/>.

et d'une posture éthique de solidarité sociale qui reconnaît les aspects structureaux liés [...] aux discriminations et inégalités sociales et écologiques» (Assemblée départementale du département de travail social de l'UQO, 2019).

Une étude plus approfondie des plans de cours de toutes les formations au Québec agréées par l'ACFTS permettrait peut-être de découvrir des professeurs et professeures ou chargés et chargées de cours qui intègrent des notions d'environnement naturel ou d'écologie à leur syllabus, et d'obtenir plus d'information à ce sujet. Toutefois, le présent article vise à fournir des pistes de réflexion, et ne prétend pas avoir exploré toutes les avenues possibles.

Cependant, ce survol rapide de la formation québécoise en travail social sur la discrimination environnementale et les inégalités sociales est déjà préoccupant, et laisse présager des résultats similaires à ceux d'une étude portant sur des travailleuses sociales américaines. En effet, la recherche menée par Nesmith et Smyth (2015) auprès de 373 travailleuses sociales montre qu'en grande majorité, celles-ci considèrent qu'elles font face à des situations d'inégalités et d'injustices environnementales dans leur pratique, mais jugent que leur formation ne les y a pas préparées. Elles ne se sentent pas bien outillées dans leurs interventions et croient que l'environnement devrait être abordé de manière plus systématique dans la formation en travail social.

Les chercheuses affirment aussi que l'environnement demeure un sujet trop peu abordé dans la littérature scientifique en travail social, laquelle est loin d'aider à la formation des futures travailleuses sociales (Coates, 2003; Coates, Gray et Hetherington, 2013; Schmitz, Matyók, Sloan et al., 2012; Zapf, 2009). On peut souligner en particulier le faible nombre d'articles consacrés à ce sujet qui sont disponibles en langue française (Centemeri, 2017; Joly et Lebarbier, 2009; Maldonado-Gonzalez, 2009), ce qui rend la construction d'une bibliographie francophone assez ardue. Au Québec, la question des inégalités sociales de santé offre souvent l'angle sous lequel est abordé l'environnement. Encore une fois, les articles sur la question sont rares (Parent et Bourque, 2016).

3. Renouveler la formation : pour un changement de paradigme

Les articles sur l'importance de l'intégration de l'environnement à l'éducation en travail social sont nombreux (Coates, 2003; Coates, Gray et Hetherington, 2013; Dominelli, Ku et Nikku, 2018; Hawkins, 2010; Miller et Hayward, 2014; Teixeira et Krings, 2015; Zapf, 2009). Plusieurs appellent en effet à un nouveau travail social environnemental. La formation en travail social y est perçue comme un espace privilégié pour repenser la profession.

Ramsay et Boddy (2017) ont effectué une revue de littérature en anglais autour des principaux termes utilisés pour parler du travail social lié à l'environnement, et en ont extrait quatre principes fondateurs se retrouvant dans une majorité des articles, sinon la totalité d'entre eux. Cette notion étant encore en évolution, les auteures ne s'entendent pas sur tous les éléments. Il n'en reste pas moins que ces quatre principes pourraient servir d'inspiration pour le renouvellement des programmes de formation.

En premier lieu, tous les articles recensés dans cette étude présentent le travail social environnemental comme une remise en question du modèle traditionnel du P-I-E (Tremblay, 2015) (personne-dans-l'environnement [notre traduction]), où l'environnement correspond normalement à un environnement d'ordre uniquement social et humain. Ils réclament donc une ouverture à de nouvelles applications de pratiques utilisées en travail social. Par exemple, les pratiques en empowerment, en conscientisation, en réflexivité ou encore anti-oppressives peuvent être comprises comme tenant compte de l'environnement naturel. Ainsi, l'oppression ne doit pas

être considérée seulement dans la relation entre humains : les changements climatiques ou la pollution atmosphérique pourront être perçus comme faisant partie des causes d'oppression des populations vulnérables.

En deuxième lieu, une forte majorité d'articles invitent à une ouverture à des valeurs différentes ou à de nouvelles façons d'être et d'agir. On y inclut donc un changement dans les pratiques, théories et valeurs du travail social afin d'y intégrer l'environnement naturel (Coates, Gray et Hetherington, 2013; Dominelli, 2012; Zapf, 2009). Plusieurs auteures incitent aussi à apprendre des cultures autochtones et des pratiques spirituelles non violentes envers l'environnement (Besthorn, 2012; Lysack, 2012; Zapf, 2009). La vision autochtone du monde introduit d'ailleurs une idée alternative de la justice sociale. Des pratiques décoloniales ou postcoloniales seraient donc une façon d'intégrer l'environnement à la pratique et à la formation en travail social (Harris, 2006; Moeke-Pickering et Partridge, 2014). Zapf introduit également l'idée de « people as place » (qui se traduit difficilement par « des gens en tant que lieu ou espace ») (Zapf, 2009 : 188). Il mentionne l'aspect spirituel de l'appartenance à une localité, à un lieu de vie qui comprend à la fois l'environnement naturel et bâti, ainsi que les communautés qui l'habitent (Zapf, 2009).

Le troisième principe, présent dans une majorité d'articles, propose un profond changement d'orientation. Ce changement se fonde sur la responsabilité des travailleuses sociales, de par leurs missions et valeurs, de critiquer les hégémonies destructrices ambiantes : le néolibéralisme, le capitalisme, la société de consommation et le patriarcat. De telles hégémonies, en effet, ont un impact sur l'environnement des populations vulnérables. Le changement d'orientation demande aussi une implication active dans le changement social pour une meilleure compréhension de l'environnement naturel et une plus grande équité environnementale. La participation à l'élaboration des programmes de politiques publiques est d'ailleurs considérée comme essentielle (Besthorn, 2012; Coates, 2003; Coates, Gray et Hetherington, 2013; Dominelli, 2013; Hawkins, 2010).

117

Finalement, le quatrième et dernier principe invite au travail collectif et intersectoriel. Des réseaux multidisciplinaires doivent être privilégiés, liant travailleuses de la santé et des services sociaux, élus, membres d'organismes communautaires et planificateurs de politiques publiques, afin de lutter contre la discrimination environnementale. Les pratiques d'intervention individuelles, en groupe et collectives doivent ainsi être réévaluées afin de tenir compte de l'environnement comme principe clé dans la recherche de justice sociale (Dominelli, 2012; 2013).

CONCLUSION

Dans l'onglet de définition que comprend sa page web en anglais, la Fédération internationale des travailleurs sociaux (IFSW) indique que le mandat du travail social s'inscrit dans l'espace des interactions entre les personnes et leur environnement. Cet environnement, selon cette association, comprend non seulement l'ensemble des systèmes sociaux où interagissent les gens, mais aussi l'environnement naturel et géographique, lequel influencerait profondément la vie des communautés. On y indique aussi que « les initiatives de changement social reconnaissent la place de l'agentivité humaine dans l'avancement des droits de la personne et de la justice économique, environnementale et sociale » [notre traduction] (IFSW, 2014). Comme on peut le constater, l'IFSW mentionne cet aspect dans les fondements de sa mission, tandis que l'OTSTCFQ, de son côté, inscrit l'action sur les déterminants sociaux de la santé parmi les stratégies centrales de réduction des inégalités. Seule la formation en travail social semble encore peu encline à reconnaître la vulnérabilité environnementale et son lien avec les oppressions.

Que pouvons-nous faire en tant qu'étudiantes? Chercheuses? Praticiennes? Avant de pouvoir envisager un véritable changement de paradigme, nous pensons que des journées de réflexion universitaires sur la formation en travail social en lien avec la crise écologique s'imposent. Qu'en émergera-t-il? Une alliance interuniversitaire? Des recherches? Des articles? Dans le contexte de crise climatique actuel, une approche collaborative nous apparaît nécessaire.

Au moment où, dans le cadre de grandes mobilisations mondiales pour le climat, on accuse les dirigeants de faire porter le fardeau des changements climatiques aux générations futures⁸, la formation en travail social serait-elle enfin mûre pour un changement de paradigme?

ABSTRACT:

In an era where climate change has already started to occur and where the term “climate refugee” emerges, it seems that the time has come for social work to thoroughly reflect on its position on the environment. How are social and climate justice linked? Do we have a responsibility to act? How can social work education be adapted to deal with the ecological crisis at our doorstep (one that we are already witnessing)? Research on social work linked to the environment is still scarce, but growing. Articles are proliferating and repeating a similar message: the natural environment needs to be incorporated into social work practices, because one of the fundamental missions of social work is to change the inequalities of living conditions. For several researchers, social work training is an ideal place for instigating a change in mentalities, to move towards an “environmental” social work (Coates, Gray & Hetherington, 2013).

KEYWORDS:

Environmental justice, social work training, environmental social work, social work values

RÉFÉRENCES :

- Alston, M. (2013). « Introducing Gender and Climate Change: Research, Policy and Action » : 3-14, dans M. Alston et K. Whittenbury (dir.), *Research, Action and Policy: Addressing the Gendered Impacts of Climate Change*, Dordrecht : Springer Netherlands.
- Assemblée départementale du département de travail social de l'UQO (2019). Énoncé de mission. En ligne : <https://uqo.ca/dep/travail-social/enonce-mission>. Consulté le 2 octobre 2019.
- Besthorn, F. H. (2012). « Deep Ecology's contributions to social work: A ten-year retrospective », *International Journal of Social Welfare*, vol. 21, n° 3, 248-259.
- Centemeri, L. (2017). « Crise écologique et dynamique locale : un avenir pour les métiers du social? » : 125-145, dans C. Bolzman, J. Libois et F. Tschopp (dir.), *Le travail social à la recherche de nouveaux paradigmes : inégalités sociales et environnementales*, Genève : Éditions IES.
- Cloos, P. et V. Ridde (2018). « Research on climate change, health inequities, and migration in the Caribbean », *The Lancet Planetary Health*, vol. 2, n° 1, E1-E35.
- Coates, J. F. (2003). *Ecology and social work: toward a new paradigm*. Halifax : Fernwood Pub.
- Coates, J. F., Gray, M. et T. Hetherington (2013). *Environmental social work* (first edition), Londres : Routledge.
- Dominelli, L. (2012). *Green social work: from environmental crises to environmental justice*, Cambridge: Polity Press.
- Dominelli, L. (2013). « Gendering Climate Change: Implications for Debates, Policies and Practices » : 77-93, dans M. Alston et K. Whittenbury (dir.), *Research, Action and Policy: Addressing the Gendered Impacts of Climate Change*, Dordrecht : Springer Netherlands.

8 Voir <https://www.earth-strike.com/>, <https://rebellion.earth/> et <https://www.lepacte.ca/>.

- Dominelli, L., Ku, H. B. et B. R. Nikku (2018). *The Routledge handbook of green social work*, Londres : Routledge.
- Freudenberg, N., Pastor, M. et B. Israel (2011). « Strengthening Community Capacity to Participate in Making Decisions to Reduce Disproportionate Environmental Exposures », *American Journal of Public Health*, vol. 101 (suppl. 1), S123-S130.
- Harris, B. (2006). « A First Nations' Perspective on Social Justice in Social Work Education: Are We There yet? (a Post-Colonial Debate) », *The Canadian Journal of Native Studies*, vol. 26, n° 2, 229-263.
- Hawkins, C. A. (2010). « Sustainability, Human Rights, and Environmental Justice: Critical Connections for Contemporary Social Work », *Critical Social Work*, vol. 1, n° 3. En ligne : <http://www1.uwindsor.ca/criticalsocialwork/the-nexus-of-sustainability-human-rights-and-environmental-justice-a-critical-connection-for-contemp>. Consulté le 11 octobre.
- Holifield, R., Porter, M. et G. Walker (2010). « Spaces of Environmental Justice-Frameworks for Critical Engagement » : 1-22, dans R. Holifield, M. Porter et G. Walker (dir.), *Spaces of Environmental Justice*, Oxford : Wiley-Blackwell.
- IFSW (2014). Global Definition of Social Work, « What is social work? ». En ligne : <https://www.ifsw.org/what-is-social-work/global-definition-of-social-work/>. Consulté le 2 octobre 2019.
- IPCC - Intergovernmental Panel on Climate Change. (2018). Global Warming of 1,5 degrees. En ligne : <https://www.ipcc.ch/>. Consulté le 2 octobre 2019.
- Joly, F. et M. Lebarbier, (2009). « Écologie du social ou socialité de l'écologie? », *Le sociographe*, vol. 2, n° 29, 59-66.
- Lysack, M. (2012). « Building capacity for environmental engagement and leadership: An ecosocial work perspective », *International Journal of Social Welfare*, vol. 21, n° 3, 260-269.
- MacDonald, S.-A., Jetté, C., Carlton, R. et P. Cloos (2018). SVS3517: *Travail social et environnement*. Université de Montréal. En ligne : https://travail-social.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/Travail_social/Documents/1-Programmes-cours/1-cycle/2018A_SVS3517_Travail_social_et_environnement.pdf. Consulté le 10 octobre 2019.
- Maldonado-Gonzalez, A.-L. (2009). « Que peut faire le travail social en environnement au Québec? », *Le sociographe*, vol. 2, n° 29, 83-91.
- Miller, S. E. et R. A. Hayward (2014). « Social Work Education's Role in Addressing People and a Planet at Risk », *Social Work Education*, vol. 33, n° 3, 280-295.
- Moeke-Pickering, T. et C. Partridge (2014). « Service social autochtone — Incorporer la vision autochtone du monde dans les stages pratiques en service social », *Reflets*, vol. 20, n° 1, 150-169.
- Nesmith, A. et N. Smyth (2015). « Environmental Justice and Social Work Education: Social Workers' Professional Perspectives », *Social Work Education*, vol. 34, n° 5, 484-501.
- Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (2012). *Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux*, OTSTCFQ.
- Parent, A.-A. et D. Bourque (2016). « La contribution des travailleurs sociaux à la réduction des inégalités sociales de santé », *Intervention*, n° 143, 5-14.
- Piguet, É., Pécoud, A. et P. de Guchteneire (2011). « Changements climatiques et migrations : quels risques, quelles politiques? », *L'Information géographique*, vol. 75, n° 4, 86-109.
- Ramsay, S. et J. Boddy (2017). « Environmental Social Work: A Concept Analysis », *The British Journal of Social Work*, vol. 47, n° 1, 68-86.
- Schmitz, C. L., Matyók, T., Sloan, L. M. et C. James (2012). « The relationship between social work and environmental sustainability: Implications for interdisciplinary practice », *International Journal of Social Welfare*, vol. 21, n° 3, 278-286.
- Teixeira, S. et A. Krings (2015). « Sustainable Social Work: An Environmental Justice Framework for Social Work Education », *Social Work Education*, vol. 34, n° 5, 513-527.
- Tremblay, G. (2015). *Fondements sociopolitiques du service social*, Québec : Presses de l'Université Laval.
- Zapf, M. K. (2009). *Social work and the environment: understanding people and place*, Toronto : Canadian Scholars' Press.